

L'affaire tourne court. Il y a bien une partie civile : Jean-Baptiste Pilloy, procureur du Roy au Siège Royal, « occupe » pour les Dennet, Prévost de Vaudigny, procureur du Roy soutient l'accusation... Des témoins sont entendus, leurs dépositions consignées, mais d'autres événements plus graves et plus pressants marquent ce second semestre de 1789.

Fismes va vivre sa Révolution et tous ces Robins auront bien d'autres soucis que de plaider pour un chapeau de paille orné d'un ruban noir et pas même d'Italie.

Roger HAUTION.

S O U R C E

Document inédit et non classé des Archives départementales de la Marne; dû à l'amabilité de M. Gandilhon, directeur des Archives, à Châlons-sur-Marne.

La construction du « Jubé » de la Cathédrale en 1663

Il y a un siècle, en Janvier 1865, le Secrétaire de notre Compagnie, Monsieur l'Abbé Pécheur, présentait un mémoire sur le « Jubé » de la Cathédrale de Soissons à l'occasion du projet que l'on paraissait avoir à cette époque de le démolir et supprimer.

Le « jubé » était une galerie surélevée, entre le chœur et la nef principale. il formait une sorte de tribune transversale, du haut de laquelle se faisait la lecture de l'Épître et de l'Évangile.

Dans sa communication l'Abbé Pécheur écrivait : « la construction du « Jubé » fut comprise dans un vaste ensemble de restaurations opérées à la Cathédrale vers la fin du 18^e siècle, dont on ne peut le séparer, et dont le détail offre le plus vif intérêt ».

Un peu plus loin l'auteur ajoute :

« Au fond de l'abside s'élevait un monument voûté en forme d'arc de triomphe, auquel on montait par vingt-quatre degrés de pierre et dont le sommet était couronné par une grille en fer qui servit depuis à entourer les fonts baptismaux. Au bas de la voûte et entre les deux escaliers était le maître-autel, entouré de sept colonnes de cuivre surmontées d'un ange portant un des instruments de la Passion ».

Cela est bien, mais que dit Dormay ?

« L'an 1663, Messieurs du Chapitre prirent résolution de « bastir » un « jubé » d'une structure magnifique, et, dès « le mois de Janvier de l'année présente, Monsieur le prévôt Cugnet, mit la première pierre aux fondements, avec des « cérémonies aussi grandes que si l'on eut du « bastir » une « nouvelle église. Le dessin paroît admirable et les préparatifs « sont extraordinaires... ».

Les espérances de Dormay ne se réalisèrent pas car si nous nous en référons à Cabaret ce « jubé » était une masse informe qui ne présentait qu'une porte de cinq pieds de large, dix colonnes « matérielles » sans bases, avec chapiteaux de l'ordre dorique, et six figures lesquelles, quoique belles, étaient défigurées par la grosseur de leur piédestal.

De ces deux textes rapprochons ce qu'en disent Henri Martin et le bibliophile Jacob. (C'est une compilation des appréciations ci-dessus).

« En 1663, on décida, dans une assemblée capitulaire de St-Gervais, qu'on fermerait par un jubé le chœur de la cathédrale, et, l'année suivante, la première pierre de ce jubé, que chacun proclamait d'avance un chef-d'œuvre d'architecture, fut posée avec autant de solennité que si l'on eût jeté les fondements d'une église. Ce jubé, flanqué de deux chapelles, était une masse informe, du plus mauvais goût, soutenue par dix grosses colonnes sans chapiteau et sans base, avec six statues juchées sur de lourds piédestaux ».

Le chanoine Cabaret est cyniquement plagié, il était décédé depuis passé un demi-siècle et ne pouvait s'insurger contre pareille spoliation.

**

Au cours de nos recherches sur le Soissonnais, et Soissons en particulier, nous avons trouvé deux documents datant de 1663 et qui concernent le « Jubé » de la Cathédrale. Ils furent tous deux passés par-devant le notaire Grou.

En voici la teneur dont nous supprimons les clauses de style qui accompagnaient les actes de cette époque.

« Du Mercredi 31 Janvier 1663

« Messieurs les Doyen, Archidiacre de Tardenois et l'Ecolâtre « traiterons avec les maçons de Reims pour faire et parfaire le

« Jubé » de notre église et leur donnerons pour leur façon la somme de 2.800 livres pour faire ledit jubé conformément au dessin qui en a été fait par défunt M^e Osselin ; achèterons « les matériaux tant pierre dure que marbre et autres choses qui seront nécessaires pour la construction du jubé ; même se « transporterons sur les lieux pour en faire marché avec les « marchands et voituriers pour les descendre à Soissons et généralement ferons tout ce qui sera nécessaire pour la construction « dudit jubé et sera fourni l'argeut par Monsieur le « grainetier ».

BERTHEME ».

Du 28 Mars 1663

Adrien de Laffaux, doyen

Paul Moreau, archidiacre

et Lancelot Lepoix, écolâtre

passent marché avec Léonard Dauilliat, Paul Le Grand et Henry Dauilliat, maîtres maçons à Reims.

Ces derniers s'engagent de faire les travaux de maçonneries et d'architecture pour la construction du jubé de l'église cathédrale de Soissons, suivant les devis et dessins dont ils sont pourvus, ainsi qu'il ensuit :

1^o la face du côté de la nef et les deux retours qui approchent les gros piliers seront faits le tout suivant et conformément aux dessins signés et paraphés des parties.

Plus du côté du chœur sera fait une porte carrée dont les têtes des voussoirs seront en rondeur et de même faire une balustrade par le haut et semblable à celle du côté de la nef qui régnera sur la largeur de la porte, quoi que par le dessin la balustrade soit figurée comme étant de fer.

Le passage de la nef au chœur sera voûté en plafond... « et faire deux escaliers, un du côté selon qu'il est figuré au plan — ; démolir l'autre du (côté) de la Sainte-Vierge et le reposer dans la dite Cathédrale au lieu qu'il sera destiné ».

Pour la façon de l'architecture, traité est pris des pierres blanches et dures de la qualité de celles qui ont été employées aux cloisons de l'Église Notre-Dame de Soissons et même pour les contours qui seront de marbre et toutes autres pièces de marbre tant noir que jaspé et de divers tons qui seront fournies suivant le dessin. Lesquels marbres seront livrés aux maçons tous taillés et plis, prêts à être posés.

Sera fourni tout le bois nécessaire pour faire lesdits ouvrages tant pour les échafaudages qu'autres et une place à couvert pour tailler les pierres et une chambre pour loger lesdits maçons et leurs ouvriers.

Pronnent lesdits maçons de faire ledit jubé en ce qui est de la façon de la maçonnerie et architecture, le tout hors la

construction des fondations dudit jubé et suivant le dessin avec les ouvertures et festons qui sont dans les frontons et cadre des crochets mais non la sculpture.

Seront tenus de faire à leurs dépens les démolitions nécessaires pour rendre tous les ouvrages faits et parfaits suivant les dessins, à commencer à travailler au 1^{er} juillet prochain sans discontinuation à peine de tous dépens, dommages et intérêts, le tout sujet à visitation.

Et ce moyennant la somme de 2.800 livres que lesdits sieurs du Chapitre promettent de payer auxdits maçons au fur et à mesure qu'ils travailleront à la constitution du jubé suivant les dessins.

Les sieurs du Chapitre fourniront tous les matériaux nécessaires en dedans le jour Saint Jean-Baptiste prochain.

Fait et passé ledit jour en l'hôtel de l'écolâtre le 28 mars 1663.

Et ont signé

de Laffaux

Moreau

L. Lepoix

Léonard Dautilliat

Paul Le Grand

Contre-signé par les notaires

De La Clef Grou.

Ajoutons que trois « historiens » qui eurent à écrire sur le « Jubé » n'ont fait que reprendre :

1^o Leroux, ce que dit Dormay.

2^o Henri Marin et le bibliophile Jacob, les critiques du chanoine Cabaret.

Ces documents notariés nous apportent quelques précisions.

Et d'abord le nom de celui qui dessina le futur jubé, il se nommait Osselin.

Ce jubé devait être de pierre, de marbre jaspé et de marbre noir. La porte carrée a suscité le courroux du Chanoine Cabaret

Il ressort que d'après la description donnée cela ne devait pas être très beau sous un vaisseau tel que celui de notre sanctuaire, mais enfin ne nous morfondons pas à l'extrême et cela d'autant plus que ce Jubé ou Ambon a disparu de notre Cathédrale ainsi que son successeur.

Henry LUGUET.